

## ▷ FAIRE UN DON DEPUIS L'ETRANGER

Dans de nombreux cas, vous pouvez faire un don à MINES ParisTech tout en résidant à l'étranger et bénéficier des abattements fiscaux de votre pays de résidence.

### √ Si vous résidez au Royaume-Uni

Pour faire un don depuis le Royaume-Uni, il vous suffit d'adresser votre don à notre partenaire la Charities Aid Foundation, en précisant que l'affectation de votre don est «TGE – Fondation Mines ParisTech». Vous pouvez contacter directement :

#### Keith JEFFERIES

Transnational Giving Europe Administrator - Charities Aid Foundation  
25 Kings Hill Avenue, Kings Hill, West Malling,  
Kent, ME19 4TA, UK  
tél : 44 03000 123 380  
tge@cafonline.org - [www.cafonline.org](http://www.cafonline.org)

### √ Si vous résidez dans un autre pays d'Europe

La Fondation Mines ParisTech a été agréée par la Fondation de France pour bénéficier des accords du Transnational Giving Europe (TGE). Adressez votre don à la Fondation partenaire de votre pays pour bénéficier de la fiscalité locale sur les dons.

**Les pays partenaires du TGE :** Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse.  
Retrouvez toutes les informations pays par pays sur :  
[www.fondation.mines-paristech.fr/comment-donner/dons-de-l-etranger](http://www.fondation.mines-paristech.fr/comment-donner/dons-de-l-etranger)

Votre don sera ensuite versé à la Fondation Mines ParisTech via la Fondation de France. L'organisme de votre pays vous remettra votre reçu fiscal. Les frais relatifs à cette transaction ne s'élèvent qu'à 5% du montant du don.

### √ Si vous résidez aux Etats-Unis

Pour faire un don depuis les Etats-Unis, il vous suffit d'adresser votre don à notre partenaire la CAF America - Charities Aid Foundation, en précisant que l'affectation de votre don est «TGE – Fondation Mines ParisTech». Vous pouvez contacter directement :

#### Robynn BENNER grants officer

Charities Aid Foundation of America - Full Service Global Grantmaking  
King Street Station, 1800 Diagonal Road,  
Suite 150, Alexandria, VA 22314, USA  
Tel: 703-549-8931 - fax: 703-549-8934  
robynn@cafamerica.org - [www.cafamerica.org](http://www.cafamerica.org)

## ▷ VOS CONTACTS À LA FONDATION MINES PARISTECH

Pour toute question sur les avantages fiscaux et les modalités de votre don, n'hésitez pas à contacter :

#### Antoine Battistelli

Délégué général de la Fondation  
tél : 01 40 51 90 16  
antoine.battistelli@mines-paristech.fr

#### Solenne Couraye du Parc

Responsable du mécénat  
tél : 01 40 51 90 15  
solenne.couraye\_du\_parc@mines-paristech.fr

#### Marie Fagon

Chargée de mécénat  
tél : 01 40 51 93 76  
marie.fagon@mines-paristech.fr

#### DON EN LIGNE

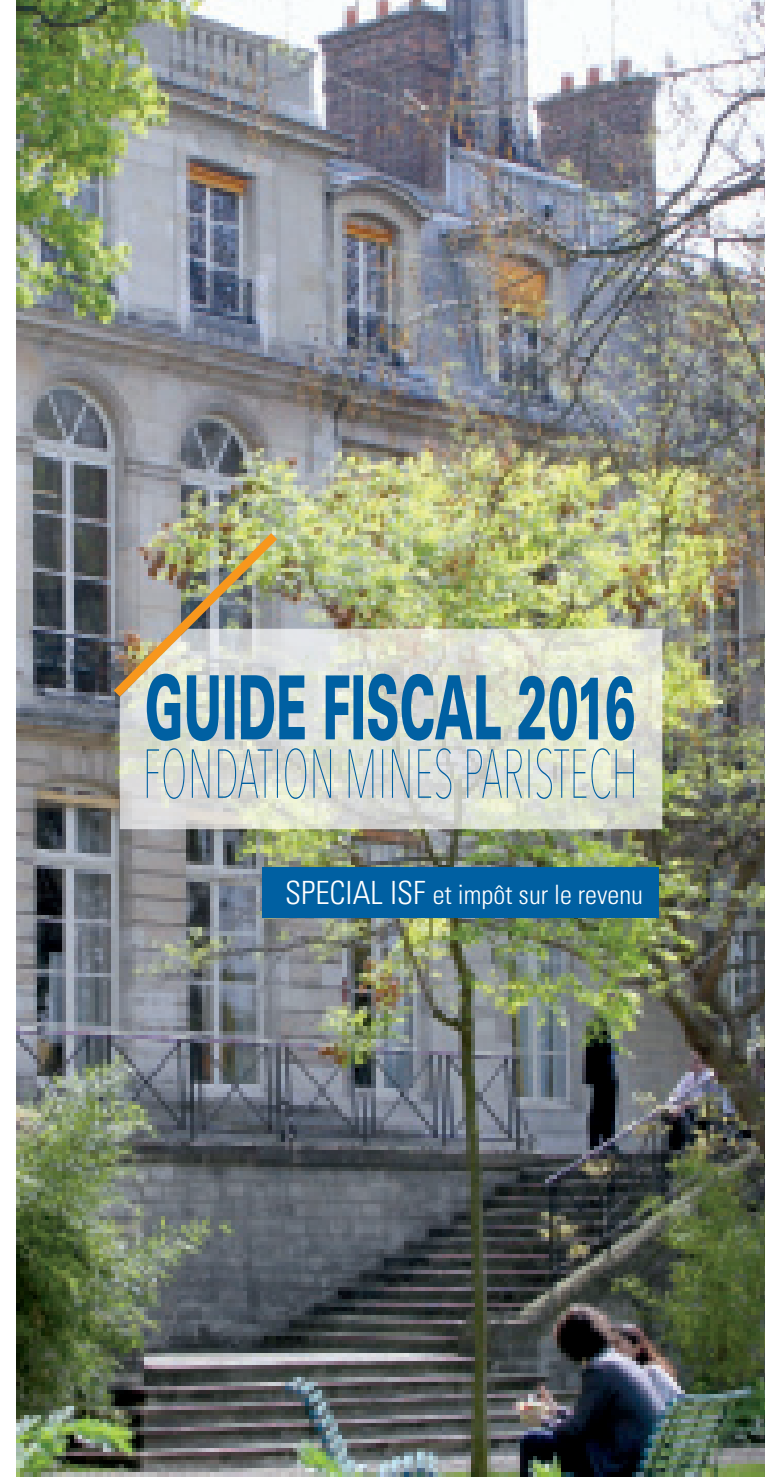
[www.fondation.mines-paristech.fr](http://www.fondation.mines-paristech.fr)



#### Fondation Mines ParisTech

fondation@mines-paristech.fr  
60, boulevard Saint-Michel, 75272 Paris Cedex 06

Ce document a été rédigé en janvier 2016. La législation est susceptible d'évoluer ; n'hésitez donc pas à nous contacter pour toute question concernant la fiscalité des dons.



# GUIDE FISCAL 2016

## FONDATION MINES PARISTECH

SPECIAL ISF et impôt sur le revenu

FAITES DE VOTRE IMPÔT UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

La **Fondation Mines ParisTech** a été créée en 1946. Dotée d'un capital lui permettant d'être **reconnue d'utilité publique depuis 1947**, elle est l'une des plus anciennes fondations académiques en France. Ses missions sont d'aider l'Ecole MINES ParisTech à former les futures générations d'ingénieurs, et plus généralement de contribuer au progrès économique, scientifique et social, en favorisant l'esprit d'entreprendre et en encourageant le développement d'une recherche innovante.

Pour accomplir ces missions, la Fondation a besoin de votre soutien. Vous trouverez dans ce dépliant toutes les **informations sur les dispositifs prévus par l'Etat** pour vous accompagner dans votre acte de philanthropie.

## ► L'IMPÔT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE (ISF)

Vous êtes redevable de l'ISF et vous souhaitez soutenir MINES ParisTech ?

75% du montant de votre don à la Fondation Mines ParisTech sont déductibles de votre ISF, dans la limite de 50 000 € ; ce plafond correspondant à un don de 66 667 € (article 885 du code général des impôts).

### √ Calculer et déclarer votre ISF

Les contribuables dont la **valeur nette du patrimoine est inférieure à 1,3 millions d'euros** ne sont pas imposables. À partir de ce seuil, l'imposition est progressive et s'applique sur la valeur du patrimoine supérieure à 0,8 M€..

Calculez votre patrimoine net taxable au 1er janvier 2016 et appliquez le barème suivant :

ISF : barème 2016	
Montant du patrimoine net taxable en millions d'euros	Taux applicable
De 0 à 0,8 M€	0%
De 0,8 à 1,3 M€	0,50%
De 1,3 à 2,57 M€	0,70%
De 2,57 à 5 M€	1%
De 5 à 10 M€	1,25%
> à 10 M€	1,50%

### √ Comment calculer le montant de votre don pour réduire au maximum votre ISF ?

Montant de votre don = montant de votre ISF / 0,75

Vous pouvez réduire votre ISF à zéro dans la limite de 50 000€ de déduction

**Par exemple**, vous êtes redevable de 3 000 € d'ISF et vous souhaitez le ramener à zéro. Il vous suffit de faire un don de 4 000 € à la Fondation Mines ParisTech (4 000 € x 0,75 = 3 000 €).

--> Votre ISF est alors réduit à zéro

### Autres exemples de déduction de votre ISF

Vous donnez à la Fondation	Vous déduisez de votre ISF	Votre don vous revient réellement à	Votre don permet de financer
1 800 €	1 350 €	450 €	3 mois d'aide à la mobilité internationale d'un doctorant
7 000 €	5 250 €	1 750 €	La moitié d'une bourse d'études pour un élève ingénieur (1 an)
10 000 €	7 500 €	2 500 €	La scolarité d'un élève en Mastère Spécialisé (1 an)

### √ Comment déclarer votre ISF et réaliser votre don ?

Si votre **patrimoine taxable est inférieur à 2,57 millions d'euros** : une déclaration simplifiée est annexée à votre déclaration d'impôts sur le revenu. L'ISF sera calculé par l'administration et devra être payé dans les mêmes conditions que l'impôt sur le revenu. Vous n'avez aucun justificatif à fournir. Vous produisez les reçus fiscaux de vos dons uniquement en cas de contrôle (les documents doivent donc être conservés pendant six ans).

Si votre **patrimoine taxable dépasse 2,57 millions d'euros** : vous devez remplir une déclaration spéciale et procéder vous-même au calcul du montant de l'impôt dû. Il vous faudra joindre vos justificatifs de dons ouvrant droit à la réduction ou les fournir au plus tard dans les trois mois suivant la date limite de dépôt de votre déclaration.

## ► L'IMPÔT SUR LE REVENU POUR LES PARTICULIERS (IRPP)

Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu **66%** du montant de votre don (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Si votre don dépasse le seuil des 20% de votre revenu imposable, vous avez la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq années suivantes.

*Les avantages fiscaux au titre de l'ISF et de l'impôt sur le revenu ne sont pas cumulables. Toutefois, vous pouvez choisir de ventiler votre don entre ces deux déductions.*



### Pensez à la donation temporaire d'usufruit pour réduire le montant de votre patrimoine imposable

Une **donation temporaire d'usufruit** vous permet de devenir donateur de MINES ParisTech en faisant une mise à disposition temporaire de votre bien à la Fondation\*. **Par exemple**, vous pouvez donner des actions en usufruit temporaire. Leurs dividendes iront à la Fondation pendant une durée donnée (minimum trois ans) et vous en restez propriétaire, tout en allégeant votre assiette fiscale ISF pendant cette période.

N'hésitez pas à demander notre **plaquette libéralités** pour plus de détails sur le sujet en vous adressant à :

**Antoine Battistelli**, délégué général de la Fondation Mines ParisTech – antoine.battistelli@mines-paristech.fr – 01 40 51 90 16.

\* la donation doit se faire sous forme notariée.